



Le texte prononcé fait foi

Déclaration à la presse de Madame Fatou Bensouda, Procureur adjoint de la Cour pénale internationale

Conakry, le 5 avril 2012

Mesdames et messieurs

Tout d'abord, je voudrais remercier les autorités guinéennes, en particulier le Président et Chef d'État Alpha Condé ainsi que le Ministre de la Justice Christian Sow pour leur accueil et leur coopération lors de cette sixième visite à Conakry - ma troisième à titre personnel - du Bureau du Procureur de la Cour pénale internationale.

La raison de ma visite est simple: je suis venue faire le point sur les progrès de la procédure judiciaire nationale concernant les crimes du 28 septembre 2009, avec les autorités, les magistrats, la société civile, et les victimes.

Comme lors de mes visites précédentes, j'ai été touchée et inspirée par les échanges que j'ai eus avec les associations de victimes. Je tiens à saluer le courage et la dignité des victimes que j'ai rencontrées - parmi lesquelles des femmes qui ont été violées, brutalisées, et terrorisées. Ce sont des actes de violences sexuelles impensables, devastateurs pour les victimes, pour leurs familles et leurs communautés.

C'est le mandat de mon Bureau et une grande priorité personnelle pour moi - que justice soit rendue aux victimes de Guinée.

Le Procureur ouvre une enquête et lance des poursuites seulement lorsque les autorités compétentes nationales ne le font pas. Si les plus hauts responsables ne sont pas poursuivis par les autorités guinéennes, alors la CPI le fera. Comme je l'ai dit auparavant, c'est l'un ou l'autre, il n'y a pas de troisième voie.

L'enquête conduite par le pool des juges d'instruction de Conakry a fait des progrès significatifs ces derniers temps avec l'inculpation d'une personnalité de haut rang. Je veux saluer ici la persévérance et le courage des juges en charge du dossier. Ils font un travail complexe dans des conditions difficiles. Ils méritent notre soutien, le soutien des autorités et celui des Nations Unies qui s'apprêtent aussi à les appuyer.

Ils méritent aussi la confiance des victimes qui attendent justice.

Il faut poursuivre l'effort sans relâche. Les autorités m'ont assuré que les juges disposeront de tous les moyens dont ils ont besoin et qu'ils pourront continuer d'opérer en toute indépendance. En tant que prochain Procureur, je veillerai personnellement à ce que ce soit le cas. Je veillerai aussi à ce que l'instruction aboutisse dans un délai raisonnable à la tenue d'un procès d'assises.

Cette enquête est d'une très grande importance. Pour les victimes en premier lieu, mais aussi pour l'ensemble des citoyens guinéens. La Guinée a l'occasion de restaurer la force du droit contre le droit du plus fort. La Guinée peut tourner la page de l'impunité et bâtir son futur sur de nouvelles bases. La Guinée peut aussi devenir un modèle, un modèle d'Etat partie à la CPI qui remplit seul ses obligations de juger les plus hauts responsables des crimes les plus graves. Un modèle pour l'Afrique et pour le monde.

Je vous remercie.

Source : Bureau du Procureur